L'emploi en Europe. Rapport annuel 1994

1994/2150(COS) - 14/07/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. MENRAD (PPE,D), le Parlement engage de nouveau la Commission, le Conseil et les Etats membres à prendre des mesures visant à renforcer le développement économique de la Communauté qui passe par le renforcement de la politique de concurernce, la création d'un climat favorable aux entreprises (en particulier les PME) et aux investissements créateurs d'empois, le développement et le financement de technologies de pointe et de la recherche, la réalisation des grands réseaux, l'aide à la production préservant l'environnement et la participation adéquate des partenaires sociaux. Il considère comme un préalable, la création de mesures visant à permettre à tous une formation tout au long de la vie. Il demande, en outre, que les Etats membres et les autorités régionales de l'Union prennent des mesures visant à encourager le travail à temps partiel, l'interruption de l'activité professionnelle, le congé payé destiné à encourager le perfectionnement professionnel et d'autres formes de réduction du temps de travail. Il estime qu'une réduction du temps de travail peut améliorer la situation de l'emploi dans certains secteurs, même si cela ne doit pas être considéré par l'Union comme la panacée en matière d'emploi. Il se prononce ainsi en faveur d'un réaménagement ou, selon le cas, d'une réduction de la durée générale du travail afin que les demandeurs d'emploi puissent plus facilement trouver du travail. Cependant, le PE reconnaît qu'une réduction de la durée du travail ne peut engendrer à elle seule la création d'emplois espérée. Parallèlement, le Parlement se prononce en faveur de l'octroi temporaire d'aides relatives aux coûts salariaux pour les employeurs qui s'emploient réellement à la réintégration deschômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi. Il estime que les Etats membres doivent prendre de nouvelles mesures pour réduire l'imposition du travail et des coûts de main-d'oeuvre indirects (en particulier pour la main-d'oeuvre moins qualifiée). Le Parlement souligne enfin l'urgente nécessité de définir une politique européenne en matière d'immigration afin de combattre efficacement l'immigration illégale et son exploitation sur le marché de l'emploi.